

## **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Société anonyme au capital de 930 492 767,50 euros  
Siège social : 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris  
552 120 222 RCS Paris

### **RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À L'AUGMENTATION DE CAPITAL 2026 RÉSERVÉE AUX PERSONNES ÉLIGIBLES DES ENTITÉS ADHÉRENTES AUX PLANS D'ÉPARGNE, D'ENTREPRISE OU DE GROUPE, DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Madame, Monsieur, chers Actionnaires,

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'utilisation faite de l'autorisation que vous avez confiée à votre Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2025 dans sa vingtième résolution aux fins de procéder à une augmentation du capital social réservée aux personnes éligibles des entités adhérentes aux Plans d'Épargne, d'Entreprise ou de Groupe, de Société Générale.

#### **I – DÉCISION D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Le 5 février 2026, le Conseil d'administration a décidé :

- le principe et les modalités d'une nouvelle augmentation de capital par émission d'actions à souscrire en numéraire, réservée aux personnes éligibles des entités adhérentes au Plan d'Épargne d'Entreprise de Société Générale, au Plan d'Épargne Groupe Société Générale, et au Plan d'Épargne Groupe International Société Générale ;
- que les actions souscrites, créées avec jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2026, devront être intégralement libérées lors de la souscription ;
- de subdéléguer au Directeur général le pouvoir de fixer la période et le prix de souscription.

Le 26 mai 2026, le Directeur général, agissant sur subdélégation du Conseil d'administration, a fixé la période de souscription du lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 à 10h00, heure de Paris, au lundi 15 juin 2026 à 23h59, heure de Paris, ainsi que le prix de souscription à 54,75 euros.

#### **II - MONTANT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Le Conseil d'administration du 5 février 2026 a fixé le montant nominal maximal global de l'augmentation de capital à 15 006 000 euros (12 004 800 actions de 1,25 euro de valeur nominale).

La date de constatation de l'augmentation de capital est prévue pour le 23 juillet 2026. L'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence des actions souscrites.

Le Conseil d'administration du 5 février 2026 a décidé que cette augmentation de capital comporterait deux tranches distinctes :

- une première tranche réservée aux personnes éligibles des entités adhérentes au Plan d'Épargne d'Entreprise de Société Générale et personnes éligibles des entités adhérentes au Plan d'Épargne Groupe. Cette tranche est souscrite par l'intermédiaire d'un même fonds commun de placement d'entreprise ;
- une seconde tranche réservée aux personnes éligibles des entités adhérentes au Plan d'Épargne Groupe International qui souscrivent directement en actions à l'opération d'augmentation de capital réservée.

### III - PRIX DE SOUSCRIPTION

Le Conseil d'administration du 5 février 2026 a décidé, dans les limites fixées à l'article L. 3332-19 du Code du travail et par l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2025 :

- que le prix de référence pour la souscription des actions Société Générale (le « **Prix de Référence** ») sera égal à la moyenne arithmétique des 20 (vingt) cours moyens pondérés par les volumes (Volume-Weighted Average Price) relevés chacun quotidiennement sur le marché réglementé d'Euronext Paris à l'issue de chacune des 20 (vingt) séances de Bourse précédant le jour de la décision du Directeur général fixant la période de souscription ;
- que le prix de souscription sera égal au Prix de Référence diminué d'une décote de 20 % (arrondi au centime d'euro supérieur).

Par décision du 26 mai 2026, le Directeur général, agissant sur subdélégation du Conseil d'administration, a arrêté le prix de souscription par action (le « **Prix de Souscription** ») comme suit.

Vu la moyenne arithmétique des 20 (vingt) cours moyens pondérés par les volumes (Volume-Weighted Average Price) relevés chacun quotidiennement sur le marché réglementé d'Euronext Paris à l'issue de chacune des 20 (vingt) séances de Bourse précédant le 26 mai 2026, soit 68,43 euros, le Prix de Souscription pour les deux tranches, arrondi au centime d'euro supérieur, a été arrêté à 54,75 euros (soit le Prix de Référence diminué de la décote de 20 %).

### IV – INCIDENCE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

#### A - Incidence de l'émission sur la participation de l'actionnaire dans le capital social de la Société

L'incidence maximale de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de Société Générale préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci est la suivante (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 27 mai 2026) :

	Participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci
Avant émission des 12 004 800 actions nouvelles	1,00 %
Après émission de 12 004 800 actions nouvelles, si toutes les actions sont souscrites	0,98 %

## B. Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

### B.1 Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres de la Société

L'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres sociaux au 31 décembre 2025 pour le détenteur d'une action Société Générale préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci est la suivante (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 27 mai 2026) :

	Quote-part des capitaux propres de la Société en EUR pour le détenteur d'une action Société Générale préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci
Avant émission des 12 004 800 actions nouvelles	52,84 EUR
Après émission des 12 004 800 actions nouvelles, si toutes les actions sont souscrites	52,87 EUR

### B.2 Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe

L'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe au 31 décembre 2025 pour le détenteur d'une action Société Générale préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci est la suivante (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 27 mai 2026) :

	Quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe en EUR pour le détenteur d'une action Société Générale préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci
Avant émission des 12 004 800 actions nouvelles	94,23 EUR
Après émission des 12 004 800 actions nouvelles, si toutes les actions sont souscrites	93,60 EUR

## C - Incidence théorique de l'émission sur la valeur boursière actuelle de l'action

L'incidence théorique de l'émission de 12 004 800 actions au Prix de Souscription sur la valeur boursière de l'action se calcule comme suit :

Valeur boursière théorique de l'action avant émission = moyenne arithmétique des 20 (vingt) cours moyens pondérés par les volumes (Volume-Weighted Average Price) relevés chacun

quotidiennement sur le marché réglementé d'Euronext Paris à l'issue de chacune des 20 (vingt) séances de Bourse précédant la décision du Directeur général du 26 mai 2026 = Prix de Référence. Ce cours théorique s'établit à 68,43 euros.

Valeur boursière théorique de l'action après émission = [(Prix de Référence x nombre d'actions avant émission)+(Prix de souscription x nombre d'actions nouvelles)]/(nombre d'actions avant émission + nombre d'actions nouvelles).

Le Prix de Souscription des actions nouvelles est de 54,75 EUR.

Compte tenu de ces hypothèses, la valeur boursière théorique de l'action post-émission ressortirait à 68,22 euros pour une valeur théorique de bourse théorique de l'action avant émission de 68,43 euros.

Il est précisé que cette approche théorique est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en rien de l'évolution future du cours de l'action.

Le présent rapport complémentaire et le rapport des Commissaires aux comptes sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif de la Société et seront portés à leur connaissance à l'Assemblée générale qui se tient aujourd'hui.

Fait à Paris, le 27 mai 2026  
Le Conseil d'administration de Société Générale